

## LE TRIOMPHE DE LA SERVILITÉ...

La servilité se pare volontiers du masque de la vertu. Ainsi, ceux qui aujourd'hui se font les agents de Bruxelles et offrent leur concours à la construction d'une Europe totalitaire prétendent le faire au nom de la démocratie et de la République. J'ai entendu Philippe Seguin tenter de justifier sa volte-face vis-à-vis de l'Europe de la façon suivante: «*Je suis un républicain (sic), un démocrate (resic) dès lors qu'une loi est votée, je l'applique*».

A ce compte là, en 1940, Seguin et ses pareils auraient collaboré au régime de Vichy. Il est vrai que tous ceux qui, de 1940 à 1944, ont vécu l'occupation, se souviennent qu'un des thèmes favoris de la propagande allemande était: «*L'Europe nouvelle*» animée par l'axe Rome-Berlin. Il semble bien que, d'une certaine manière, l'histoire se répète, même si «*l'axe Rome-Berlin*» ne se présente plus exactement de la même façon que du temps des amours Benito Mussolini-Adolphe Hitler et du pacte germano-soviétique. N'empêche qu'aujourd'hui comme hier, l'Allemagne joue un rôle dirigeant dans la «*Nouvelle Europe*», bénie par Jean-Paul II comme celle de 1940-44 l'était par Pie XII.

Quant aux italiens, on ne peut leur demander plus qu'ils ne peuvent donner. Mussolini que Georges Pioch avait naguère qualifié de «*César de Carnaval*» a fini, dans des conditions qui sont loin d'être élucidées. Il a été avantageusement remplacé par les amis de Togliatti et de Staline qui, comme les Robert Hue et autre Fiterman, sont candidats à la direction du nouvel «*état supranational*» dont le siège est provisoirement fixé à Bruxelles.

Il faudrait être aveugle pour ne pas voir dans la tentative de reconstruction du «*Saint Empire Romain Germanique*» une des conséquences du «*compromis historique*», conclu, en son temps, entre la bureaucratie du Kremlin et celle du Vatican et dont l'objectif final et inavoué est la destruction des États nationaux coupables de «*démocratie*».

Mais la construction d'un Empire plouto-théocratique a ses exigences et la première de ces exigences est la destruction des syndicats, produits d'un système qui se voulait démocratique.

D'où la nécessité absolue de réduire les syndicats au rang de subsidiaires, c'est-à-dire de domestiques.

C'est dans ce contexte qu'il nous faut analyser le rôle et la place du «*Comité de dialogue social*» constitué dans le plus grand secret par un décret, en vertu d'une des dispositions du traité d'Amsterdam, lequel traité, soit dit en passant n'a pas encore été ratifié!!! Ce qui n'a pas empêché Jospin et Martine Aubry de convoquer, toujours dans le plus grand secret, l'ensemble des dirigeants syndicaux, qui, avec une belle unanimité, se sont empressés d'obtempérer!

Une dépêche de l'A.F.P. du 3 décembre rend compte des travaux de ce comité, sa lecture en est édifiante. Pour que les choses soient claires, Jospin a, d'entrée de jeu, assigné aux subsidiaires la place qui doit, désormais, être la leur: il leur enjoint de prendre «*toute leur place au niveau européen dans la mise en œuvre du volet emploi du traité d'Amsterdam et deviennent par la négociation et la signature d'accords, des co-législateurs*».

Comme on le voit, on est loin de la «*politique de la présence*». Les syndicalistes devenant des «*co-législateurs*», voilà qui est franchement nouveau mais de nature à conforter ceux de nos dirigeants syndicaux qui n'ont que trop tendance (vanité des vanités, tout n'est que vanité) à se prendre pour des hommes d'État.

Mais les déclarations des «co-législateurs» eux-mêmes, méritent d'être relevées tant elles font preuve, face à l'arrogance affichée par Jospin et de Martine Aubry, d'une lamentable platitude:

Louis Viannet (CGT) a réclamé *«des mesures pour relancer la consommation et l'investissement, ce qui conduit à poser la question des grands travaux en Europe»*. Il a aussi prôné *«plus de transparence et de démocratie dans l'entreprise»*.

Et vive *«l'autogestion»!*

De son côté, Marc Blondel (F.O.) a souhaité que *«l'Europe donne un peu plus de souplesse dans les critères de convergence»* et a réclamé *«une politique plus volontariste dans le domaine de l'emploi»*.

Et vive *«le partage du travail et des revenus»!*

Pour sa part, Nicole Notat (C.F.D.T.) *«a estimé que l'emploi devait devenir une réalité et pas simplement une intention dans l'Europe de demain»*.

Nicole Notat demeure égale à elle-même, on ne saurait le lui reprocher!

Quant aux comparses:

Marc Vilbenoit (C.F.E.-C.G.C.) *«a insisté sur la nécessité de construire le dialogue social et permettre la représentation des salariés au niveau européen»*.

Apparemment, le Vilbenoit serait à la recherche d'un job.

De son côté, Alain Deleu (C.F.T.C.) *«a souhaité un équilibrage entre priorité économique et priorité sociale»*.

De toute évidence, il s'agit là d'un vœu pieux, ce qui ne saurait nous étonner de la part du représentant officiel du «syndicalisme» chrétien.

Voilà pour ce qui est des dirigeants officiels des organisations syndicales ouvrières. Mais les organisations patronales étaient également représentées.

Georges Jollès (MEDEF) *«a beaucoup regretté que cette réunion n'ait pas donné lieu à un dossier préparatoire et un ordre du jour précis»*. Il a souligné que, pour le MEDEF, *«la priorité était de préserver l'emploi français qui pourrait être affecté par les 35 heures et l'emploi européen»*.

Force nous est de constater que comparativement à la servilité des propos des bureaucrates syndicaux, les patrons ont fait preuve de dignité.

Enfin, *«cerise sur le gâteau»*: Lionel Jospin *«souhaite que les partenaires sociaux s'impliquent au niveau de l'Union Européenne»*.

La dépêche de l'A.F.P. ne nous dit pas si Marc Blondel, élu en 1989 secrétaire général de la C.G.T.F.O., sur le refus de la politique d'accompagnement autrement dit *«d'implication»*, a relevé le propos... Mais peut-être l'a-t-il fait?

De Gaulle avait déclaré que les *«français étaient des veaux»*... sous entendu qui se laissent mener à l'abattoir. Le propos est assurément excessif. Les français ne sont pas tous des veaux et ils l'ont prouvé tout au long de leur histoire. Mais il y a une catégorie de français auxquels aujourd'hui le propos pourrait s'appliquer: les électeurs et les élus, autrement dit la classe politique et ses supporters.

Gaston Coûté l'avait déjà dit, en son temps: *«Mais les pauv's électeurs sont pas des bêt's coumm d'aut'es. Quand l'temps est à l'orage et l'vent à la révolte... l's votent!»*.

Mais il y a de moins en moins d'électeurs et de plus en plus d'abstentionnistes. Décidément, le temps tourne à l'orage et le vent à la révolte et, n'en déplaise aux palinodies du Cohn-Bendit, aujourd'hui, il devient sain de jeter à la face des politiciens de droite ou de gauche: *«Élections ...piège à cons»*.

**Alexandre HÉBERT.**

# INDÉPENDANCE OU CORPORATISME...

La «Convention Nationale sur l'Entreprise» du Parti Socialiste (21 et 22 nov. 98) déclare que:

*«Le projet de modernisation de notre vie démocratique mais aussi économique, suppose qu'un véritable renouvellement ait lieu en matière de démocratie économique et sociale avec l'appui et le concours des organisations syndicales représentatives et l'ensemble de la nation».*

Un décret du 30 novembre 98 publié au J.O. du 1<sup>er</sup> décembre 98 officialise effectivement un «véritable renouvellement»... jugez-en:

*Art. 1: «Un Comité de dialogue social pour les questions européennes et internationales est institué auprès du Ministre chargé du travail et de l'emploi. Ce comité a pour mission l'association des partenaires sociaux à toutes les étapes de la procédure de coordination des politiques de l'emploi instituées par le Conseil Européen de Luxembourg du 21 novembre 1997: les partenaires sociaux apporteront dans ce cadre leur contribution à la mise en œuvre des lignes directrices».*

Le décret précise ensuite la composition du comité, dans lequel siégeront, entr'autres, «huit membres permanents» représentant les salariés: la C.G.T., la C.G.T.F.O., la C.F.D.T. ayant respectivement deux représentants, la C.F.T.C. et la C.G.C., un.

C'est inacceptable! Pas un syndicaliste attaché à l'indépendance syndicale ne peut accepter ce cadre qui, non seulement n'est plus simplement consultatif, mais qui institutionnalise les organisations syndicales, désormais considérées comme agents d'exécution des «lignes directrices» décidées à Luxembourg!!! Cette conception étatiste des rapports sociaux s'oppose directement à la liberté de négociation, et, fondamentalement, au préambule des statuts d'une organisation comme la C.G.T.F.O., déclarant solennellement:

*«Considérant que le syndicalisme ouvrier ne doit pas lier son destin à celui de l'État, ni s'associer à des groupements politiques quelconques, dont l'objectif est la conquête de cet État et l'affermissement de ses privilèges, l'organisation syndicale réalisera son programme et ses perspectives en toute indépendance».*

Le 21 novembre 98, pour affirmer le programme et l'indépendance syndicale de la classe ouvrière, une imposante manifestation interprofessionnelle rassemblait à Paris des milliers de salariés. Ce jour-là, la classe ouvrière, avec ses syndicats et ses militants responsables étaient dans la rue, et par leur présence, s'opposaient directement donc positivement, au gouvernement, au patronat, eurocrates de toutes obédiences, y compris par conséquent à ceux qui siègent pluriellement à Matignon, avec la bénédiction de l'Élysée.

Nous savons bien que l'expression indépendante de la classe ouvrière ne se limite pas à des rassemblements publics, aussi indispensables qu'ils soient, comme l'était celui du 21 novembre. Mais nous savons aussi, comme en 1969 (1) que la défense des intérêts matériels et moraux des salariés ne peut passer, en aucun cas, par une quelconque participation aux délibérations d'organes étatiques.

**Jo. SALAMERO.**

-----

## LE BONHEUR N'EST PAS DANS LE PRÉ...

Au cours du «Contre Sommet Européen de Résistance pour l'Indépendance syndicale», qui s'est tenu début novembre 98 à Aubervilliers, notre camarade Jean-Claude Loew a prononcé un discours que nous publions ci-dessous:

Contrairement à ce que d'aucuns disent avec l'Europe, le bonheur n'est pas dans le pré et surtout pas

(1) En 1969, les syndicalistes ont su dire non à l'État corporatiste. Nous sommes en 1969.

pour demain. La politique monétaire sera confiée à une *Banque Centrale* supranationale indépendante, avec la *Banque Centrale Européenne*, interdiction absolue que le déficit public dépasse 3% du PIB. Si un État membre essaie d'accroître sa dépense publique ou de réduire la pression fiscale pour, par exemple, relancer la croissance et l'emploi, cela sera considéré comme un dumping fiscal.

Le Conseil européen pourra alors mettre l'État concerné en demeure de prendre, dans un délai déterminé, les mesures nécessaires. Si ce pays n'obtempère pas, le Conseil pourra imposer des amendes d'un montant approprié. Les pays qui participeront à la monnaie unique seront donc sous haute surveillance du Conseil Européen. D'où l'obligation d'instaurer des programmes pluriannuels dans les États membres pour répondre à toutes ces conditions.

C'est dans ce sens qu'a été préparé, puis adopté, dans notre pays, le projet de loi de finances pour 1999. Si quelques-uns avaient encore des doutes de l'intégration de la France dans une Europe néo-libérale de mondialisation de l'économie aux ordres du *Fonds Monétaire International*, et de la *Banque Mondiale*, les doutes sont levés. D'autant que le Ministre des Finances a annoncé la couleur en déclarant que les déficits publics seront ramenés de 2,3% du PIB en 1999 et à moins de 2% en l'an 2000. Quant aux prévisions de croissance pour 1999, compte tenu de la crise mondiale, elles seront revues à la baisse.

Ce qui veut dire que l'on n'est pas prêt de sortir de la politique des revenus, que l'on va continuer de détruire les emplois en CDI, de réduire le financement des droits sociaux: retraites, Sécurité Sociale, de casser les conventions collectives, de casser la nation et tous les droits qui s'y rattachent. De filer tout droit vers une société de type corporatiste, pour ne pas dire totalitaire, vers une société de partage du travail et de la misère tel que prévu dans la loi Aubry sur les 35 heures.

### **Indépendance syndicale ou totalitarisme**

Cela démontre la nécessité que la bagarre et la résistance doivent se mener sur un seul et même terrain: celui de l'indépendance syndicale. Face au totalitarisme qui s'installe doucement mais sûrement, c'est une question de survie.

Ceux qui rêvent de l'association capital-travail pour casser l'indépendance syndicale ne désarment pas. Ainsi, en France, le P.S. souhaite instaurer un nouveau pacte social dans les entreprises, en faisant des salariés des acteurs de cette entreprise. Nous avons été travailleurs, ressources humaines, nous voilà devenus acteurs. Et pour ce faire, il s'agirait de renforcer le poids des syndicats. Considérer un accord patronat-syndicat comme valable, lorsqu'il a été signé par les organisations syndicales qui représentent la majorité des salariés. Faire ratifier un protocole d'accord préalablement conclu par une ou des organisations syndicales par un référendum dans l'entreprise ou la branche concernée. Si cela ce n'est pas du corporatisme, il faudra m'expliquer ce que c'est. Certainement de vieilles nouvelles idées. Giuseppe Bottai qui était *Ministre des corporations et de l'économie nationale* de Mussolini disait en 1926:

*«Révolutionnaire est le gouvernement qui introduit dans l'État et l'entreprise les forces syndicales et leur fait place au soleil. Mais attention, les devoirs d'abord, ensuite les droits».*

Le pacte social c'est ça. Le pacte social s'oppose à la convention collective, à l'indépendance, aux droits du travail. Dans ce cas de figure, ce que propose le P.S. c'est de remettre en cause la représentativité syndicale, c'est une nouvelle attaque en règle contre le syndicalisme libre et indépendant. Le pacte social c'est une manière de combattre les antagonistes sociaux en faveur de la réconciliation des classes.

Loin de moi la prétention vouloir donner des leçons d'histoire Mais ce sont là les fonctions essentielles du système corporatiste telles qu'elles figurent dans les encycliques sociales des papes. Dans un manifeste publié le 21 avril 1927, sous le titre *«Apport original à l'évolution historique de l'humanité»*, c'est ce manifeste qui a servi à définir les grandes lignes de la politique sociale du fascisme italien de triste mémoire. Manifeste qui 14 ans plus tard servira de référence au régime de Vichy pour promulguer le 4 octobre 1941 la *Charte du Travail* de Pétain. C'est-à-dire l'intégration du syndicalisme à l'État au profit de l'intérêt national et de la raison d'État, la destruction des conventions collectives et des acquis sociaux des travailleurs, l'interdiction des syndicats indépendants.

A quoi assistons-nous aujourd'hui, sinon à l'Europe du syndicalisme associé à la destruction des droits et des codes du travail qui les garantissent. La particularité d'aujourd'hui, c'est que l'intérêt général ayant cédé

la place à l'intérêt européen, c'est en douceur, presque subrepticement que l'on voudrait nous conduire à un système corporatisme d'un genre nouveau, mais non moins pernicieux.

Il s'agit de neutraliser les confédérations de chaque pays pour leur substituer des structures syndicales supranationales. En reconnaissant par exemple qu'une organisation réputée, représentant les travailleurs pour l'ensemble des pays d'Europe, organisation qui serait la C.E.S. (*Confédération Européenne des Syndicats*).

### **Libertés syndicales ou «droit social européen»**

Mais un piège nous est tendu: celui de l'*Europe sociale*. Certain voudrait que nous revendiquions unitairement avec la C.E.S. un droit social européen qui se substituerait au code du travail, aux conventions collectives et aux statuts afin que l'exercice des droits fondamentaux, reconnu par le droit national, il en est ainsi du projet de la Commission Européenne qui vise à imposer à un État de remédier à une entrave de la libre circulation avec possibilité de saisir rapidement la cour de justice européenne.

La Commission vise implicitement le droit de grève dans les transports. Si les travailleurs n'ont pas de patrie, ils ont une nation dans laquelle ils ont conquis leurs droits et ils entendent les conserver. Ils doivent dire non à la vaseline du droit social européen, ils doivent dire non à la politique de la CES devenu sous la pression un conglomérat aux ordres de la Commission de Bruxelles et à la haute finance internationale qui organise l'unicité syndicale allant jusqu'à la disparition pure et simple des confédérations existantes dans le but évident de transformer le syndicat en rouage de l'État supranational.

Le syndicalisme ouvrier ne doit pas lier son destin à celui de l'État, ni s'associer à des groupements politiques quelconques dont l'objectif est la conquête de cet État et l'affermissement de ses privilèges. L'organisation syndicale réalisera son programme et ses perspectives en toute indépendance. C'est clair, le syndicat ne peut être ni communiste, ni anarchiste, ni socialiste, ni gauche plurielle, il doit demeurer l'instrument dont les travailleurs se sont dotés pour défendre leurs intérêts de classe.

Vive le syndicalisme libre et indépendant!

**Jean-Claude LOEW.**

-----

## **A LIRE OU À RELIRE...**

# **DE L'ESPRIT DES LOIS**

Par les temps de turbulences qui courent aujourd'hui - qu'elles soient «*médiatiques*», politiques ou surtout juridiques, la lecture ou la relecture de trois chefs d'œuvre devient une impérieuse nécessité.

Cela tombe bien, puisque deux ouvrages abritent sous leurs couvertures l'amant de l'équité, du partage des pouvoirs, du droit, et de la souveraineté nationale!

Ce séducteur a pour nom Charles de Secondat - mais la *République des Lettres* retiendra surtout un coin de terre qu'il possédait en Aquitaine, qu'il gérait «*ad libitum*» et qui le rendrait désormais célèbre: Montesquieu !

Le grand Charles (il avait de la hauteur en tout) était magistrat. Président à mortier, comme on disait à l'époque, il offrit à l'humanité - ainsi qu'on vient de le dire - trois chefs d'œuvre intitulés respectivement et dans l'ordre chronologique: *Les Lettres Persanes* - au fumet un tantinet pamphlétaire - *Les Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence* - au fumet un tantinet politique - enfin



*L'Esprit des Lois* qui fut à l'origine de toutes les constitutions à caractère libéral et pour commencer celle de la République Française (de nos jours galvaudée) «*Une et Indivisible*»...

Notre président, baron de la Brède et de Montesquieu, avait pressenti très tôt l'utilité de ne pas mettre tous les pouvoirs dans le même panier. Mais, à la façon du temps, et à la façon des gens de robe, il ne distillait ses conseils ou ses flèches que de façon feutrée et avec infiniment de respect (apparent) pour les princes qui gouvernaient alors (le Régent, l'abbé Dubois, le Bien Aimé).

Son anglophilie affichée lui permit de teinter de perfidie (oh bien aimable) ses textes d'une rare lucidité et d'une grande profondeur. Ce qui en faisait - s'agissant de la lettre - quelques morceaux de bravoure bien sentis.

Certes, Monsieur le Président n'avait ni la force d'un Diderot, ni le panache d'un Voltaire, ni l'obséquiosité d'un Rousseau - inspirateur de Maximilien - mais la classe et la rigueur d'un véritable philosophe, au siècle (le 18<sup>ème</sup>) où il y eut - contrairement à ce que l'on dit et hormis quatre ou cinq grands noms - aussi peu de philosophes.

Les deux ouvrages dont il était question plus haut font œuvre salutaire en nous rappelant au souvenir du Baron.

Le premier paru aux *Éditions du Rocher* est de Jean-François Chiappe, le second paru chez Perrin et signé d'Alain Juppé, présentement Maire de Bordeaux... un voisin. Piqûre de rappel pour un État (la France) qui affiche encore qu'il est un État de droit.

La lecture de *L'Esprit des Lois* (selon que etc....) n'est apparemment pas la même pour tout le monde.

«*Il n'y a pas de justice, il n'y a que des jugements*» disait le poète, qui pourrait bien avoir raison. Alors mieux vaut en effet se replonger dans les pages de Montesquieu, susurreur de la démocratie que dans les minutes du procès Tapie.

Et si Charles de Secondat, baron de la Brède et d'autres lieux n'est pas - selon les querelles littéraires inexpiables - le plus grand des philosophes du *Siècle des Lumières*, il est la première lumière de la philosophie.

**Joël BONNEMAISON.**

-----

## **RÉSOLUTION...**

*La C.A. de l'U.D.C.G.T.F.O. de Loire-Atlantique, réunie le 9 décembre 1998 à la Bourse du Travail de Nantes, a pris connaissance du décret n°98-1080 du 30 novembre 98 portant création d'un Comité de Dialogue Social pour les questions européennes et internationales, publié au J.O. du 1<sup>er</sup> décembre, et de la tenue d'une réunion consensuelle dès le 3 décembre.*

*La C.A. dénonce le caractère secret qui a entouré la publication du décret du 1<sup>er</sup> décembre et la réunion du 3 décembre.*

*La C.A. de l'U.D. considère que la participation des militants de la C.G.T.F.O. aux travaux du «Comité de dialogue social pour les questions européennes et internationales» et dont le Premier Ministre, Monsieur Jospin lui-même, affirme «qu'il tend à faire des partenaires sociaux... des colégislateurs», est de nature à remettre fondamentalement en cause le rôle et la place du mouvement syndical, tels que définis par la Charte d'Amiens.*

*Dans ces conditions et en l'attente du prochain Congrès Confédéral qui pourrait être amené à se prononcer, la C.A. de l'U.D. mandate son représentant au C.C.N. pour qu'il demande le retrait, pur et simple, des représentants de la C.G.T.F.O., d'une institution qui n'est pas sans rappeler celles mises en place par les régimes corporatistes en particulier la charte du travail de Vichy.*

*La C.A. de l'U.D. affirme, par ailleurs, que le programme revendicatif élaboré par les instances de la C.G.T.F.O. ne saurait être ramené au souhait dérisoire que «l'Europe donne un peu plus de souplesse dans les critères de convergences» et «une politique plus volontariste dans le domaine de l'emploi».*

*Comme en 1969, où le Congrès Confédéral, a pris la décision historique de s'opposer au retour, en France, d'une sorte de régime corporatiste, la C.A. de l'U.D. réaffirme plus que jamais nécessaire le maintien du rôle et de la place des syndicats ouvriers dont la mission demeure de défendre, en toute indépendance, les intérêts particuliers des travailleurs.*

*La C.G.T.F.O. doit rester un syndicat et ne saurait se transformer en «parti politique», ou pis encore, en subsidiaire des gouvernements quels qu'ils soient, ou des institutions de l'Union Européenne.*

-----

«L'ANARCHO-SYNDICALISTE»

19, rue de l'Étang Bernard - 44400 Rezé

Abonnement pour 20 numéros: 150 francs. Abonnement de soutien: 200 francs.

Verser à: Mme PESTEL-HÉBERT - CCP Nantes n°515-14 C

Imprimerie spéciale de L'Anarcho-Syndicaliste

Directeur de publication: Alexandre HÉBERT.

-----